AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

214C1462
FR0000124414-FS0496

21 juillet 2014

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

GASCOGNE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 18 juillet 2014, la société par actions simplifiée SG Capital Développement SAS[1] (17 cours Valmy, 92800 Valmy) a déclaré avoir franchi en baisse, le 16 juillet 2014, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de GASCOGNE et détenir 102 645 actions GASCOGNE représentant 205 290 droits de vote soit 2,63% du capital et 4,63% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une augmentation de capital de la société GASCOGNE[3].

[1] Contrôlée à 100% par la société Genefinance, elle-même contrôlée à 100% par Société Générale SA.
[2] Sur la base d'un capital composé de 3 902 767 actions représentant 4 432 689 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[3] Cf. notamment prospectus ayant reçu le visa de l'AMF n° 14-237 du 27 mai 2014.